

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2024-059

ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2212-1 et suivants,

Vu la demande de l'entreprise EXTEMBEL 31, boulevard Clemenceau 59700 MARCQ EN BAROEUL afin d'effectuer des travaux au 16, allée des Peupliers à WORMHOUT,

ARRETE:

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit face au 16, allée des Peupliers, et ce, **du 13 au 29 mai 2024**.
L'entreprise **EXTEMBEL** est autorisée à **poser une benne devant le 16, allée des Peupliers**. Celle-ci **devra être balisée avec des feux clignotants durant la nuit**.

ARTICLE 2 : Une signalisation temporaire sera mise en place **par l'entreprise EXTEMBEL**.

ARTICLE 3 : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Cet arrêté sera publié et adressé au demandeur et transmis à Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout.

Fait à WORMHOUT, le 4 avril 2024

Le Maire,

David CALCOEN



Pour le Maire,

l' Adjoint délégué

Flouren DEHONDT

Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 04/04/2024

Le Maire,

David CALCOEN



Pour le Maire,

l' Adjoint délégué

Flouren DEHONDT